L'Hôpital de Jour Gériatrique, demain

39ème CONGRÈS DES HÔPITAUX DE JOUR GÉRIATRIQUES







6 et 7 juin 2019 Nantes



Convention de Formation Professionnelle

(Article L6353-2 du Code du Travail)

Entre:

L'Association pour la Promotion des Hôpitaux de Jour pour Personnes Agées, association loi 1908 dont le siège social est situé au :

Centre pour Personnes Agées des Hôpitaux civils de Colmar

122 rue du Logelbach

68020 COLMAR

représentée par sa Présidente, Dr Lisette VOLPE-GILLOT

Numéro SIRET: 388 175 747 00038 - Code APE: 8559A - N° Déclaration d'activité: 42 68 01965 68

Et:

| L'établissement : | |
|--------------------|--------|
| Adresse: | |
| Code postal : | Ville |
| Concernant : Nom : | Prénom |

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1: Nature et objet de la formation

 1 - L'équipe organisatrice de Nantes et l'APHJPA organisent le 39^{ème} Congrès des Hôpitaux de Jour dont la thématique est : L'Hôpital de Jour Gériatrique, demain : Quelles innovations pour quelles perspectives ?

2 - Objectifs

Perfectionnement des connaissances et amélioration des pratiques professionnelles

3 - Programme et méthodes

Voir programme en annexe

Travail en conférences magistrales et communications orales et affichées

Travail en ateliers interactifs

4 - Dates et durée

6 et 7 juin 2019 soit deux jours

5 - Lieu

Centre des Salorges de la CCI à Nantes

Art. 2: Conditions de formation

- <u>Durée</u> : 2 jours

- <u>Calendrier</u>: jeudi 06/06/2019 et vendredi 07/06/2019

- Horaires (dont 1h15 à 1h30 de pause repas par jour) :

Le 06/06/2019 : 9h00/17h45 Le 07/06/2019 : 9h00/16h30

- Lieu : Centre des Salorges de la CCI - 16 Quai Ernest Renaud - 44100 Nantes





Art. 3 : Conditions financières

Le coût de la formation, par participant est de :

| ۸۵ | hére | nt | ۸р | НΙ | DΛ |
|--------------|------|-----|------------|-----|-----|
| A_{Ω} | nere | nt. | ΔP | п., | PA. |

Avant le 01/04/2019 160 Euros TTC O Inscription Après le 01/04/2019 200 Euros TTC O

Non Adhérent APHJPA

Avant le 01/04/2018 200 Euros TTC O Inscription

> 240 Euros TTC O Après le 01/04/2018

Soit un montant total de :



(ce tarif comprend les déjeuners - hors soirée de gala)

Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de la SNFG et envoyé par courrier à :



Zéro Newton - 3, place Albert Camus - BP 90222 - 44202 Nantes

Ou par virement bancaire sur le compte :

IBAN FR76 1470 6000 6073 9574 2930 811 - BIC AGRIFRPP847

Annulation du stagiaire ou de l'établissement :

- a) En cas de renonciation à suivre la formation après la prise d'effet du présent contrat, le
- b) Paiement restera dû en partie et selon les modalités suivantes :
 - Plus de 30 jours francs : annulation du montant total
 - De 16 à 30 jours francs : 50% du montant total
 - Moins de 15 jours francs : 100% du montant total
- c) En cas d'abandon au cours de la formation, et s'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, le montant restera dû dans sa totalité.
- d) Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Transfert d'inscription :

Les transferts d'inscription ou les changements de stagiaires sont possibles mais doivent être communiqués par mail à :

- Dr Pascal Chevalet : pascal.chevalet@chu-nantes.fr
- Anaïs Brémaud : abremaud@asconnect-evenement.fr

Dans ce cas, il ne sera pas facturé de frais supplémentaire.

| AS connect événement pour l'APHJPA | Pour le Directeur de l'établissement |
|------------------------------------|--|
| Fait à: | Fait à : |
| Le: | Le: |
| Signature | Signature (précédée de la mention « lu et approuvé » : |
| | |

Cachet de l'établissement

^{*} Nos tarifs ne sont pas assujettis à la TVA.